

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 21 janvier 2026**

|                                   |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| DATE DE LA CONVOCATION            | 12 et 16 janvier 2026 |
| DATE D’AFFICHAGE                  | 12 et 16 janvier 2026 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE | 14                    |
| NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS    | 7                     |
| NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS     | 7                     |
| - AYANT DONNÉ POUVOIR             | 3                     |
| - N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR       | 4                     |

Le Mercredi 21 Janvier 2026 à Dix Huit Heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Dominique LAUDRÉ, Maire.

En application de l’article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales du fait de l’absence de quorum lors de la séance du 16 janvier 2026, *le Conseil Municipal pourra valablement délibérer sans quorum selon l'ordre du jour inchangé.*

**ÉTAIENT PRÉSENTS (7) :** M. ALARIO Patrick, M. COLLOMBON Eric, M. LAUDRÉ Dominique, M. MARTIN Bruno, M. MAUREL Guy, M. RISOU Jean Marc, M. WADIER Hervé.

**ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (7) :**

- **AYANT DONNÉ POUVOIR (3) :**
  - Mme BOURDILLON VRAIN Emmanuelle ayant donné pouvoir à M. MARTIN Bruno
  - M. CALLUT Stéphane ayant donné pouvoir à M. ALARIO Patrick
  - Mme DISDIER Cécile ayant donné pouvoir à M. WADIER Hervé.
- **N’AYANT PAS DONNE POUVOIR (4) :** Mme BRIAND Christine, M. JOUSSELME Fabien, Mme MAZELLA Maud, Mme ORSINI GILLIARD Margaux.

**NOMBRE DE VOTANTS : 10**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. RISOU Jean Marc est désigné secrétaire de séance conformément à l’article L2121-15 du CGCT.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00.

Le procès-verbal de la séance du 26 décembre 2025 n’appelant pas d’observations est adopté à l’unanimité.

|                                                                                                                                                                                                                    | Présents | Votants |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Délibérations N° 2026-001 à N° 2026-002                                                                                                                                                                            | 7        | 10      |
| Délibération N° 2026-003<br>M. le Maire Dominique LAUDRÉ, ne prend pas part au vote étant sorti de la salle afin que le conseil municipal puisse statuer sur les indemnités pour frais de représentation du Maire. | 6        | 9       |

## **1. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE**

En application de l’article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises du 27 décembre 2025 au 21 janvier 2026 :

Décision N° 2026-01 : Convention avec le prestataire « Les bocaux de mamie » pour la fourniture de repas pour la crèche de Vars « Les Raffis »

## 2. URBANISME – FONCIER- IMMOBILIER

**N°2026-001 Convention avec territoire d'énergie des Hautes-Alpes (TE05) pour le raccordement SCI LES MOLLIERES poste MARCELLIN**

**Le Conseil Municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 10 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION,**

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention portant droits de servitude sur la parcelle communale B1329 avec Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 sis 05230 CHORGES.

## 3. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS- MARCHES PUBLICS-TRAVAUX

**N°2026-002 Marchés de travaux « construction d'un office du tourisme, de bureaux et d'une salle hors sac - LOT N°9 : Métallerie. Avenant n°3. Rectificatif**

**Le Conseil Municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 9 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE, et 0 ABSTENTION,**

- **Valide** l'exposé de M. le Maire justifiant le rectificatif à apporter ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de travaux « construction d'un office du tourisme, de bureaux et d'une salle hors sac - LOT N°9 : Métallerie avec la société SAS MASSE CONSTRUCTIONS METALLIQUES sise 05100 BRIANCON représentant une plus-value de 6 084.00 € HT (soit 7 300.80 € TTC) et le faisant passer à 143 515.00 € HT.

## 4. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

**N°2026-003 Frais de représentation de M. le Maire**

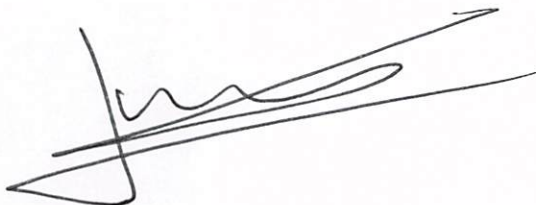
**Le Conseil Municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 8 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION,**

- **Fixe** à 1000,00 € par mois l'indemnité pour frais de représentation de M. le Maire pour l'année 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Le Maire**, clôt la séance du conseil municipal à 19h45.

Le Secrétaire

M. RISOUL Jean Marc



Le Maire,

M. Dominique LAUDRÉ

